

OBSERVATIONS, &c.

DEPUIS la fin de la Session du PARLEMENT, le Peuple d'une extrémité à l'autre de la Province s'est spontanément réuni en Assemblées de Comtés ou de Paroisses pour prendre en considération l'état du pays. Il a manifesté ses convictions de la manière la moins équivoque à ce sujet. Elles sont que le Chef de l'Administration et la plupart des subalternes qui le secondent sont des hommes qui font servir à leur agrandissement personnel, ou à celui d'une caste privilégiée, les pouvoirs qui leur ont été confiés dans l'intérêt du sujet. Elles ont été exprimées ouvertement par le Peuple, qui demande hautement, et ne cessera de demander, la punition de ces fonctionnaires prévaricateurs ; mais il désire encore plus ardemment des garanties contre la continuation et le retour des abus qui régneront depuis si longtemps ; et ces garanties, il ne les attend que d'un changement dans la Constitution fautive et vicieuse sous laquelle est né, a cru et s'est fortifié le pouvoir irresponsable qui aujourd'hui l'insulte et l'opprime.

En Session, la libre et vraie représentation du pays avait, par une grande majorité, quoiqu'en moins forte proportion que ne l'a fait depuis le corps des électeurs, porté les mêmes accusations ; elle avait réclamé la même justice contre les coupables, et avait sollicité la même réforme dans la Constitution de la Province. Après avoir rempli avec fidélité et dévouement les devoirs que lui imposait son mandat, l'honnête majorité des Représentans délégués par le peuple et pour le peuple, comptables de leur conduite à leurs constituans seuls, mais indépendans de toute autre autorité civile, ont dû rentrer dans le sein de la société avec la sécurité que laisse et la satisfaction qu'inspire la persuasion d'avoir défendu l'honneur et les droits de leurs concitoyens, menacés et assaillis par une administration haineuse.

Nos représentans, autorité constituée, légalement revêtus du pouvoir d'accuser tous les fonctionnaires qui leur paraîtraient avoir prévariqué jusques aux Gouverneurs inclusivement, ne sont pas justiciables de ces Gouverneurs. Le peuple n'a donc pu entendre qu'avec indignation, et les représentans ont dû n'entendre qu'avec mépris, l'expression pétulante du mécontentement, qu'exhala avec colère contre eux, M^{rs} LORD AYLMER, à la clôture de la Session. Opposant un dédaigneux silence, une extrême modération à l'extrême, mais impuissante violence du Gouverneur en Chef, nos représentans n'ont point eu recours, en réponse à sa sortie inconvenante contre eux, à la réfutation facile qu'ils pouvaient lui opposer, et, à l'exemple de ce qu'ils avaient fait dans une occasion analogue contre le COMTE DALHOUSIE, tirer ven-